

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 21 novembre 2008 sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, Marguerite ANSQUER, Denise KERVEVANT, Denis BRELIVET, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: Claire GENDRON et René LATOUCHE ayant respectivement donnés procuration à Denis BRELIVET et Denise KERVEVANT.

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

La convocation a été adressée individuellement le 15 novembre 2008 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 21 novembre 2008 à 19h.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h10.

AVENANT N°1 AU LOT CHARPENTE DE LA TRANCHE 1 POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE

M. LE MOEN, architecte, présente les découvertes fortuites (poutres sculptées, cubage plus important de bois).

M. Le Maire indique que ces sujétions techniques bouleversent l'économie du marché initial de plus de 5% soit un surcoût de 87 209.68 € H.T.

Il indique que la commission d'appel d'offre réunie le 21 novembre 2008 s'est prononcée favorablement à l'avenant n°1 introduisant le surcoût présenté.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 4 abstentions, autorise la Maire à signer l'avenant.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AVENANT

M. Le Maire indique qu'il est possible de demander des subventions pour la restauration de l'Eglise auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et du Ministère de l'Intérieur.

Il précise qu'ayant reçu une dotation globale d'équipement de l'Etat à deux reprises pour ces travaux, une troisième demande est inutile selon le Sous-Préfet.

Le Conseil, par 9 voix pour et 2 absents, donne son accord au Maire pour faire la demande de subventions.

CONVENTION ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA COMMUNE

Les particuliers et les entreprises qui souhaitent apporter leur contribution financière à la restauration de l'Eglise peuvent le faire par le biais de l'association. Des exonérations sont prévues à hauteur de 66% pour les particuliers, de 60% pour les entreprises.

Au préalable, il faut déposer un dossier à la Fondation du Patrimoine pour examen.

Le Conseil, par 9 voix pour et 2 absentions autorise le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Port à sec de Port Launay :

M. Le Maire expose le projet d'extension du port à flot sur Châteaulin et pose l'éventualité que le projet s'étende à Saint-Coulitz. Le projet consiste à mettre un pont flottant pour traverser de Châteaulin à Saint-Coulitz. Le pont serait démonté l'hiver.

Ce projet, porté par la Communauté de Commune, sera discuté lors du prochain conseil communautaire.

Repas des Aînés :

Mme Marguerite ANSQUER rapporte le mécontentement de certains administrés. Ceux-ci regrettent de ne pas avoir été informés que l'âge ouvrant droit à la participation au repas soit repoussé de 60 à 65 ans.

Achat de matériel d'occasion.

M. Denis BRELIVET informe le Conseil que la Communauté de Commune projette de vendre du matériel. Il évoque la possibilité d'acheter ce matériel pour le service technique.

Fin de séance à 19h50.
